

II. Depuis la publication de la Paix, le Parlement a été occupé à établir les subsides pour les dépenses publiques; qui étant beaucoup moindres qu'elles ne l'étoient pendant la guerre, on a diminué de moitié la taxe sur les terres: elle étoit auparavant d'un cinquième des revenus; elle a été réduite pour cette année au dixième; elle auroit été diminuée d'avantage, si la négociation d'Utrecht eût moins traîné en longueur; mais les acrocs & les difficultez que quelques Puissances y ont apporté, ayant obligé la Reine d'entretenir un corps d'Armée en Flandres, & une grosse Escadre dans la Méditerranée, il a fallu établir des fonds pour subvenir à cette dépense.

III. La Chambre des Communes ayant ordonné qu'en attendant la levée de la taxe des terres, on emprunteroit un million tant et cinq mille livres sterling à cinq pour cent, sur l'hypothèque de ce fonds, on fit l'ouverture des Registres des souscriptions le 17. Mai, & le 18. c'est-à-dire en moins de 24. heures, toute cette somme fut remplie, & l'on remarqua que ce fut sans le secours d'aucune bourse des Wigs, qui étoient ordinairement les plus ardens à avancer de l'argent pour la guerre, qui à la vérité leur procuroit un intérêt bien au dessus de cinq pour cent.

IV. Le même jour 17. Mai les Communes prirent la résolution de prier la Reine de leur faire communiquer un compte exact de recette & de dépense de trente-cinq millions trois cents deux mille cent soixante-onze livres sterling, qui font plus de sept cents millions monoye de France, somme

*Taxe sur les terres diminuée de moitié.*

*Les Communes empruntent à cinq pour cent & pour quoi.*

*Les Communes demandent un compte de l'administration des finances sous*